

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 avril 2021

ACCOMPAGNEMENT DES BLESSÉS PSYCHIQUES DE GUERRE - (N° 4016)

Retiré

AMENDEMENT

N ° DN1

présenté par

Mme Mauborgne et M. Cormier-Bouligeon

ARTICLE PREMIER

I - Au premier alinéa de cet article après le mot "est" ajouter les mots "ainsi modifié et " :

II - Avant l'alinéa 2, insérer les deux alinéas suivants :

Au 2°, supprimer les mots "ou pendant la durée légale du service national";

Au 4°, supprimer les mots "ou pendant la durée légale du service national".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de "dépoussiérage".